

COMPTE RENDU DES DECISIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

28 MARS 2019

Présents :

Colette FABRON, Anne-Marie FULCONIS, Éric BARALE, Jean-Paul RAPUC, Nathalie JACQUOT, Jean-Marie EMERIC, Christophe BORELLI, Isabelle LOMBARD, Jean-Jacques ALBERT, Geneviève CERAGIOLI, Jean-Louis DONADEY.

Représentés :

Jean-Charles GUIRAN par Jean-Paul RAPUC, Michèle BORFIGA par Isabelle LOMBARD, Michel GUILLOT par Colette FABRON, Georges BRUN par Geneviève CERAGIOLI.

Après l'appel des Conseillers Municipaux,

Mme Anne-Marie FULCONIS a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance conformément à l'article L2121.15 du Code général des collectivités territoriales.

Convocation transmise à l'ensemble des élus le 19 mars 2019 par courrier à leur domicile et par courrier électronique.

Modification de l'ordre du jour

- Ajout de décisions

- * Aménagement numérique des A.M. – Convention d'occupation de parcelles
- * Création d'un emploi d'attaché territorial

➤ Approuvées à l'unanimité

Procès-verbal des décisions du conseil municipal du 22 février 2019

➤ Pas d'observation, approuvé à l'unanimité

467/ Annulation de la délibération n°455 du 22 décembre 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, approuve l'annulation de la délibération n° 455 du 22 décembre 2018 portant création d'un service public administratif « Animations-événementiels » soumis au régime de la TVA avec option au régime normal trimestriel.

468/ Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres, la modification du tableau des effectifs avec la création d'un poste de garde champêtre chef à temps complet en remplacement d'un poste d'ASVP à supprimer et d'un poste d'adjoint technique à temps complet en remplacement d'un poste à supprimer pour départ en retraite.

469/ Recrutement des vacataires

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres, le recrutement de vacataires pour des missions ponctuelles.

Madame le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote des comptes administratifs.

470/ Budget Général – Compte administratif 2018 et affectation du résultat

Après lecture des opérations réalisées pour chaque section au cours de l'exercice 2018 et des reports de l'exercice précédent, le conseil municipal, à la majorité des membres (2 abstentions : G CERAGIOLI et G BRUN), donne acte de la présentation faite, adopte le compte administratif et procède à l'affectation des résultats en fonctionnement et en investissement.

471/ Budget annexe du service transport : Approbation du compte administratif 2018

Après lecture des opérations réalisées pour la section de fonctionnement au cours de l'exercice 2018 et du report de l'exercice précédent, le conseil municipal, à l'unanimité des membres, donne acte de la présentation faite, adopte le compte administratif.

472/ Budget annexe des services annexes de la station : Approbation du compte administratif 2018

Après lecture des opérations réalisées pour la section de fonctionnement au cours de l'exercice 2018, le conseil municipal, à la majorité des membres (2 abstentions : G CERAGIOLI et G BRUN), donne acte de la présentation faite et adopte le compte administratif.

473/ Approbation des comptes de gestions des trois budgets pour l'exercice 2018

Madame le Maire communique les comptes de gestion 2018 transmis par le receveur communal et précise que les écritures sont conformes à celles retracées par les comptes administratifs .

Ces documents sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

474/ Vote des taux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, décide de maintenir les taux d'imposition en vigueur pour 2019 à savoir :

Taxe d'Habitation : 18,74 %

Taxe sur le Foncier Bâti : 12,60 %

Taxe sur le Foncier non Bâti : 33,08 %

BUDGETS 2019

*** Budget Principal 2019**

Montant global arrêté à la somme de 14 991 875.55 € comprenant la section de fonctionnement pour 6 753 441.63 € et la section d'investissement pour 8 238 433.92 €.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres (2 contres G CERAGIOLI et G BRUN), adopte les documents présentés.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des membres, le tableau des subventions aux associations communales.

*** Budget Annexe – Service régie de transports**

Le montant global est de 56 000 € pour les frais d'entretien, de carburant et de personnel.

Ce document est adopté à l'unanimité des membres.

*** Budget Annexe – Services annexes d'Auron**

Montant global arrêté à la somme de 628 393 € ne comprenant aucune opération d'investissement

Ce document est adopté à la majorité des membres (2 abstentions : G CERAGIOLI et G BRUN).

475/ Services annexes de la station d'Auron – Tarification été 2019

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de tarifs été 2019 des services annexes de la station d'Auron

476/ Transhumance 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, approuve les demandes de subventions auprès du Conseil Régional et du Conseil Départemental pour l'organisation de la 30^{ème} transhumance du 16 juin 2019.

477/ Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de la salle de réfectoire du collège Jean Franco

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité des membres, l'avenant n°1 à la convention tripartite de mise à disposition de la salle de réfectoire du collège Jean Franco à la commune pour les repas de midi des scolaires de l'école primaire du village.

478/ Restauration des peintures murales de la chapelle St Maur

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, sollicite un financement complémentaire auprès de la DRAC à hauteur de 50% pour le financement des peintures murales de la chapelle St Maur.

479/ Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage cabane de Pal

Faisant suite à la délibération du 5 juillet 2018 approuvant la prise en charge du projet de restauration de la cabane pastorale de Pal, suite à la déficience de l'ONF, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres, la convention de maîtrise d'ouvrage de l'ONF à la commune dans le cadre de ces travaux.

480/2019 Aménagement d'une cabane pastorale du Blainon

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, sollicite les aides du Conseil Régional et du FEADER à hauteur de 75% pour les travaux d'aménagement d'une cabane pastorale au Blainon.

481/ Jumelage

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, approuve le projet de jumelage avec une commune d'Irlande et sollicite l'aide de l'Europe dans le cadre du programme « Europe pour les citoyens ».

482/ Mise en réseau numérique des bibliothèques publiques

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DGD pour la mise en réseau numérique de la bibliothèque.

483/ Tarifs complémentaires régie de recettes « Animations – Évènementiels »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, adopte les tarifs de produits complémentaires proposés pour la régie de recettes « animations évènementiels » pour les offices de tourisme de Saint Etienne de Tinée et d'Auron à savoir :

Brochures ASESC	8 €
Festival du Bien-être	10 €/ jour
Festival du Bien-être	30€/ forfait 4 jours
Hébergement chefs au sommet	100 €
Tarifs partenariats 2019	

484/ Tarifs complémentaires régie de recettes « Les Eterlous »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, approuve les tarifs complémentaires de la régie de recettes « Les Eterlous » pour les tarifs des repas du midi des scolaires de la commune.

485/ Plan local d'urbanisme

Vu la délibération n°23.1 du Conseil métropolitain en date du 21 décembre 2018 adoptant le projet de PLUm, tel que transmis à la préfecture des Alpes-Maritimes au titre du contrôle de légalité le 27 décembre 2018,

Considérant que la délibération n°23.1 du Conseil métropolitain en date du 21 décembre 2018 et le dossier correspondant ont été transmis pour avis aux personnes publiques associées et autres organismes devant être consultés, selon les dispositions du code de l'urbanisme ;

Considérant que durant cette même période, les communes membres de la métropole Nice Côte d'Azur sont également appelées à faire part de leurs observations éventuelles sur l'arrêt du projet de PLUi, selon les termes des articles L. 153-15 et R. 153-5 du code de l'urbanisme ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, émet un avis favorable au projet de plan local d'urbanisme métropolitain, en y ajoutant les observations suivantes :

- Possibilité d'utiliser le PVC ou l'aluminium pour les menuiseries
- Pour les zones UAc et Ubj, supprimer l'obligation de réaliser des stationnements lors des demandes de changement de destination < 50 m²
- Augmenter la surface commerciale autorisée à 500m² de surface de plancher
- Prendre en compte les dispositions de la modification N°1 du PLU pour la zone UBb Future zone UTf.
- En zone A et N permettre l'extension mesurée de toutes constructions existantes dans la limite de 30% de la surface de plancher existante sans excéder 30 m² supplémentaires et 50 m² pour les zones naturelles.
- Spécificité règlementaire interdisant sur l'ensemble du territoire communal le changement de destination des constructions destinées à l'hébergement hôtelier.

Approuve l'ensemble des ajustements portés en annexe de la présente délibération et prend acte de ce qu'ils ne remettent pas en cause l'intérêt général du projet arrêté par le conseil métropolitain de Nice Côte d'Azur.

486/ Aménagement et défrichage dans le cadre des travaux du stade 2B et construction du téléski du colombier

Dans le cadre du projet d'aménagement du stade 2B et de construction du téléski du Colombier, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, donne mandat au SMSM pour effectuer le défrichage et l'autorise à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme sur les parcelles cadastrées K n°4 et 555.

487/ Acquisition parcelle AC 16

Afin de procéder à la régularisation foncière du boulevard Georges Pompidou et de permettre l'implantation de conteneurs enterrés dans ce secteur d'Auron, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres, l'acquisition de la parcelle cadastrée AC 16 d'une superficie de 45 m² appartenant à M. Roderick EVANS

488/Don du lavoir du Bourguet à la commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, accepte le don du lavoir du Bourguet à la commune par Mme MEUNIER Isabelle.

489/ Cimetière haut – Reprise des sépultures en terrain commun

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, approuve la procédure de reprise de sépultures en terrain commun.

490/Bail emphytéotique centrale hydroélectrique de l'Ardon

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres (2 contres G CERAGIOLI, G BRUN), approuve le nouveau bail emphytéotique à intervenir avec la Société CH Ardon pour la centrale hydroélectrique de l'Ardon.

491/ Aménagement numérique du territoire – Convention d'occupation de parcelles

Dans le cadre de l'aménagement numérique du territoire des Alpes Maritimes par le Département, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres, la convention d'occupation de parcelles communales par le SICTIAM pour l'implantation d'équipements techniques destinés au déploiement de la fibre optique.

492/Création d'un emploi permanent

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la création d'un emploi d'attaché territorial à temps complet pour exercer les missions de responsable du service animations et évènementiels à compter du 1^{er} janvier 2019.

ETAT CIVIL

Le Maire,



Colette FABRON